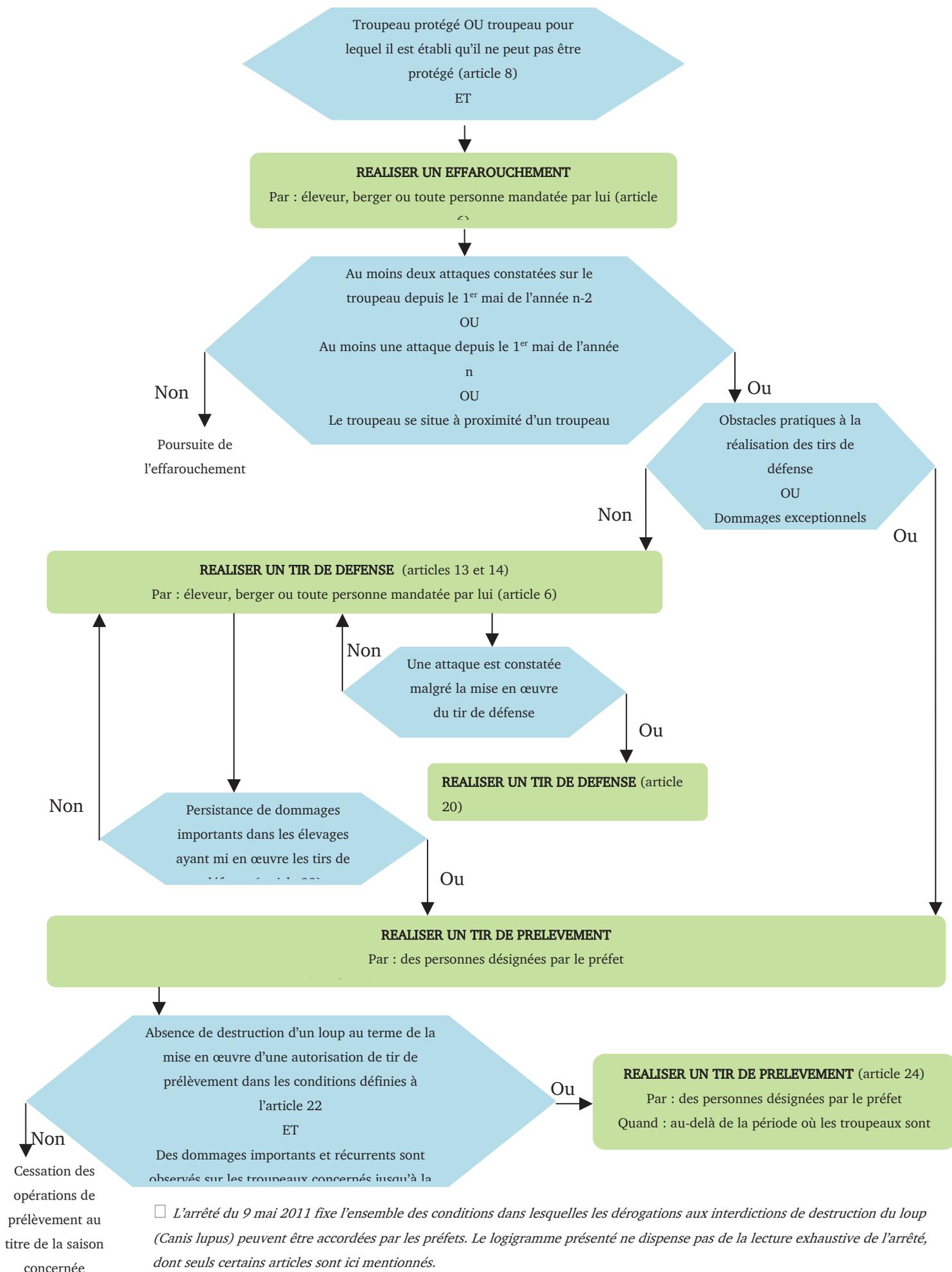


ANNEXE 2

CHRONOLOGIE DES OPERATIONS PREVUES ET ENCADREES PAR L'ARRETE DU 9 MAI 2011



□ L'arrêté du 9 mai 2011 fixe l'ensemble des conditions dans lesquelles les dérogations aux interdictions de destruction du loup (*Canis lupus*) peuvent être accordées par les préfets. Le logigramme présenté ne dispense pas de la lecture exhaustive de l'arrêté, dont seuls certains articles sont ici mentionnés.